



COMPTE RENDU DE LA REUNION N°1 DU COMITE DE SUIVI

PROJET EOLIEN DE DIALAN-SUR-CHAINE

en date du 12 septembre 2022

COMMUNE DE DIALAN-SUR-CHAINE (14)



Dans le cadre du développement du projet éolien sur la commune de Dialan-sur-Chaîne, un comité de suivi a été créé afin de permettre aux acteurs du territoire de suivre l'avancement du projet de parc éolien et de participer aux échanges avec le porteur de projet sur les choix réalisés.

Durée de la réunion - 1h30

Début de la réunion à 18h00, fin de la réunion à 19h30

La réunion a eu lieu sur la zone d'étude du projet éolien, en face du mât de mesure

Animation de la réunion et rédaction du compte rendu :

Théo BOUCKAERT – Chef de projets éoliens, JPee

Robien KERDAVID – Chef de projets éoliens, JPee

Maël PELLETIER – Chargé de dialogue territorial, JPee

Points abordés durant la réunion :

1. Présentation de JP Energie Environnement
2. Présentation de la démarche du comité de suivi
3. Historique du projet éolien
4. Présentation de la zone d'étude
5. Présentation des différentes études réalisées et à venir sur le projet éolien

Invitation au comité de suivi de Dialan-sur-Chaîne



Dans le cadre du développement du projet éolien sur la commune de Dialan-sur-Chaîne, nous vous invitons le :

le lundi 12 septembre 2022

de 18 h à 20 h

pour participer à la première réunion du comité de suivi, à la mairie de Dialan-sur-Chaîne.

Je vous remerciais de bien vouloir me valider
votre venue à l'adresse suivante :
mael.pelletier@jpee.fr

Si le temps nous le permet, nous effectuerons une visite sur la zone potentielle du projet éolien. Merci de prévoir une tenue adéquate à la pratique de la marche.



1. Présentation de JP Energie Environnement

✕ Entreprise **française** et **familiale**




2004
année de création


120
salariés

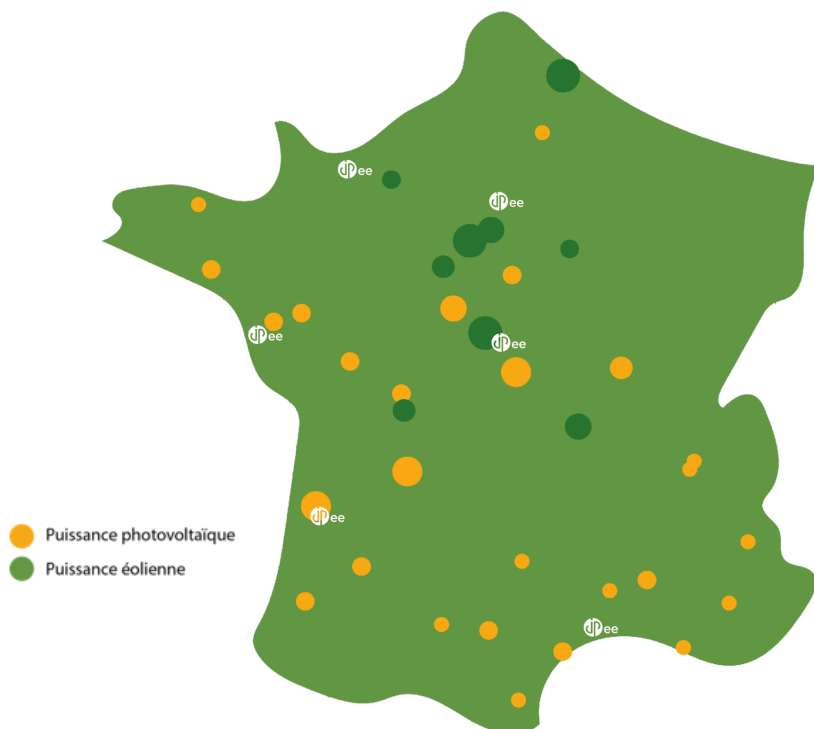

70 millions
de chiffre d'affaires annuel pour
la revente de notre électricité

✕ Siège social à Caen, bureaux à Paris, Nantes, Bordeaux, Bourges et Montpellier

✕ Producteur d'**énergies renouvelables** Eolien/Photovoltaïque



Nos parcs et centrales en production et en construction : 713 MW



En juin 2022



Puissance éolienne installée
13 parcs éoliens
79 éoliennes
208 MW



Puissance solaire installée
65 centrales solaires
202 MW



En construction
2 parcs éoliens - 8 éoliennes
13 centrales solaires au sol



1 800 MW
de projets en développement

MW = Mégawatt

Nos métiers



Développement



Financement



Construction



Exploitation



Nos engagements

- ✕ Un **partenaire unique** sur le **long terme** pour les collectivités
- ✕ **Fiabilité** du développement jusqu'à l'exploitation
- ✕ JPee reste **propriétaire** de ses parcs éoliens et de ses centrales solaires.

Un dialogue territorial, des projets concertés

Mise en place d'actions de communication et de concertation tout au long du projet :

- ✕ comités de suivi,
- ✕ ateliers riverains,
- ✕ commission des retombées locales,
- ✕ rencontres en mairie,
- ✕ lettres d'information,
- ✕ site internet dédié,
- ✕ visites de chantier,
- ✕ publication de bilans annuels de production.



JPee, signataire de la charte AMORCE
www.amorce.asso.fr

2. Présentation de la démarche du comité de suivi

Le comité de suivi du projet éolien de la commune de Dialan-sur-Chaîne est composé : du maire et du 2^e adjoint de la commune de Dialan-sur-Chaîne, du maire délégué d'Ondefontaine, de deux représentants de l'association de protection de l'environnement : environnement pré-bocage, et le chargé de mission à la communauté de commune pré-bocage intercom.

Pourquoi un Comité de Suivi ?

- ✕ Expliquer la méthodologie
- ✕ Échanger sur les résultats des études
- ✕ Échanger sur les différentes variantes
- ✕ Suivre les étapes de l'instruction du dossier
- ✕ Suivre le chantier jusqu'à l'inauguration du parc
- ✕ Définir avec JPee des campagnes de communication et de concertation
- ✕ Être un relai entre JPee et les riverains

Le Comité de Suivi se réunit **1 à 3 fois par an** avec JPee pour faire le point sur le projet

JPee transmet au fil de la conception du projet des **cartes, résultats, documents, etc.** au Comité de Suivi



Séance d'un comité de suivi – Projet éolien (36)

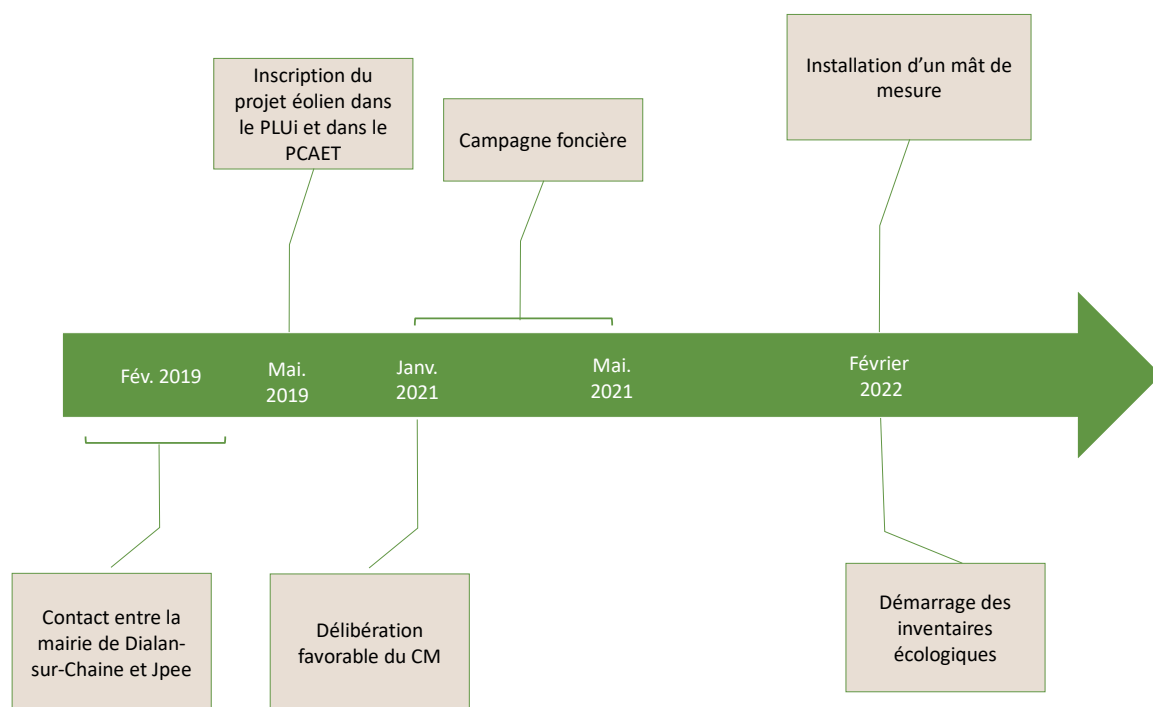
Objectifs de la 1^{ère} réunion :

- ✕ Présenter le projet éolien
- ✕ Présenter la méthodologie des études
- ✕ Définir le nom du parc éolien
- ✕ Questions/Réponses – Liste des thèmes que le comité souhaite aborder à la prochaine réunion

3. Historique du projet éolien

- ✕ **Février 2019** : Première rencontre avec le conseil municipal de Dialan-sur-Chaîne ;
- ✕ **Décembre 2020 – Juillet 2021** : Préfaisabilité et consultations administratives ;
- ✕ **Janvier 2021** : Délibération du conseil municipal ;
- ✕ **Février 2022** : Installation du mât de mesure.

Chronologie du « Pré-Projet »



Monsieur le Maire de Dialan-sur-Chaîne rappelle que la mairie a autorisé JPe à effectuer les études spécifiques à un projet éolien sur le territoire de la commune ainsi qu'à utiliser les chemins ruraux.

Monsieur le Maire délégué d'Ondefontaine précise également qu'un projet éolien peut durer plus de 10 ans.



Déroulé d'un projet éolien



Préfaissabilité
6 à 12 mois

Conception
1 à 2 ans

Autorisation
1,5 à 4 ans

**Financement
Pré-construction**
6 à 12 mois

Construction
6 à 12 mois

Exploitation
15 à 20 ans

**Démantèlement /
Renouvellement**

Identification des zones favorables
Accord des élus locaux
Accord des propriétaires fonciers et exploitants agricoles

Études techniques (implantation, mesure du vent, raccordement)
Étude d'impact (écologie, paysage, acoustique)
Communication et concertation

Instruction administrative
Enquête publique
Commission départementale nature, paysage et site
Autorisation environnementale
Recours contentieux

Accords fonciers définitifs
Demande de raccordement
Complément de rémunération (appel d'offres ou guichet ouvert)
Financement

Préparation du site
Montage des éoliennes
Raccordement
Mise en service

Exploitation
Suivi environnemental
Maintenance préventive et curative
Possibilités de prolongation ou renouvellement

Démantèlement
Démontage des éoliennes
Enlèvement de la fondation
Remise en état du site
Si renouvellement
Modification de l'autorisation environnementale
Financement
Construction

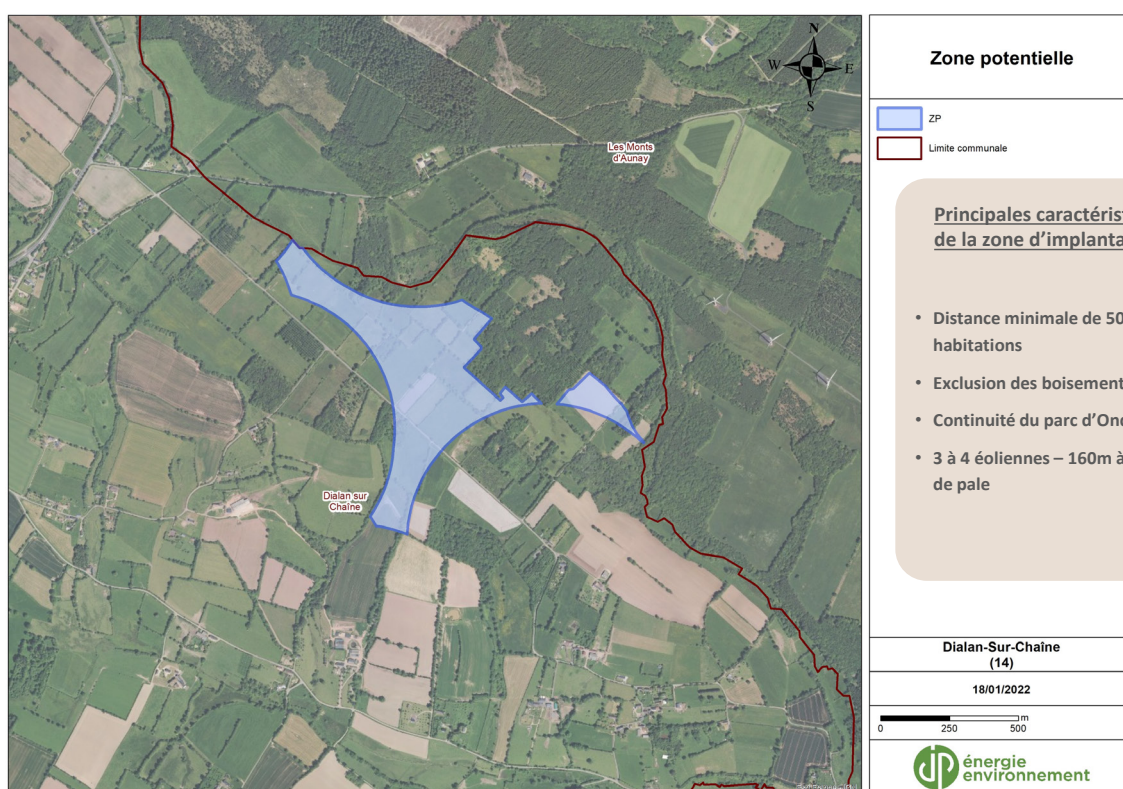
- **Accords fonciers finalisés**
- **Études en cours de réalisation**

4. Présentation de la zone d'étude

La zone d'implantation potentielle pouvant accueillir un projet éolien sur la commune de Dialan-sur-Chaîne a été définie en prenant en compte plusieurs enjeux et contraintes :

- un éloignement de minimum de 500 mètres aux habitations (éloignement fixé par la loi) ;
- une exclusion des boisements ;
- une continuité avec l'implantation du parc éolien d'Ondefontaine.

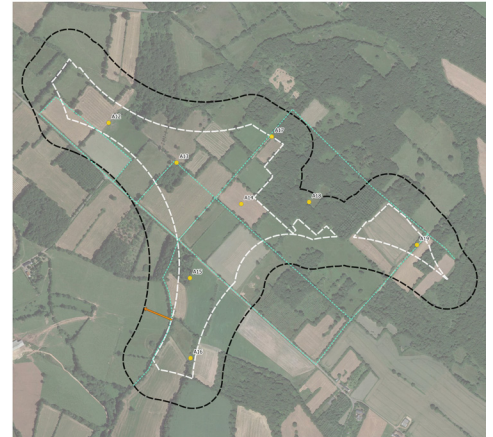
La zone d'implantation potentielle permet l'installation de 3 à 4 éoliennes, d'une hauteur de 160m à 180m en bout de pale.



5. Présentation des différentes études réalisées et à venir sur le projet éolien

✕ Faune/Flore: Inventaires de Janvier 2022 – Janvier 2023

- Prédiagnostic réalisé en Décembre 2021 ;
- Réalisation d'un état des lieux de l'environnement ;
- Évaluation des enjeux et modélisation des impacts liés au parc au printemps 2023 ;



✕ Paysage : État initial (Aout 2022 – Décembre 2022)

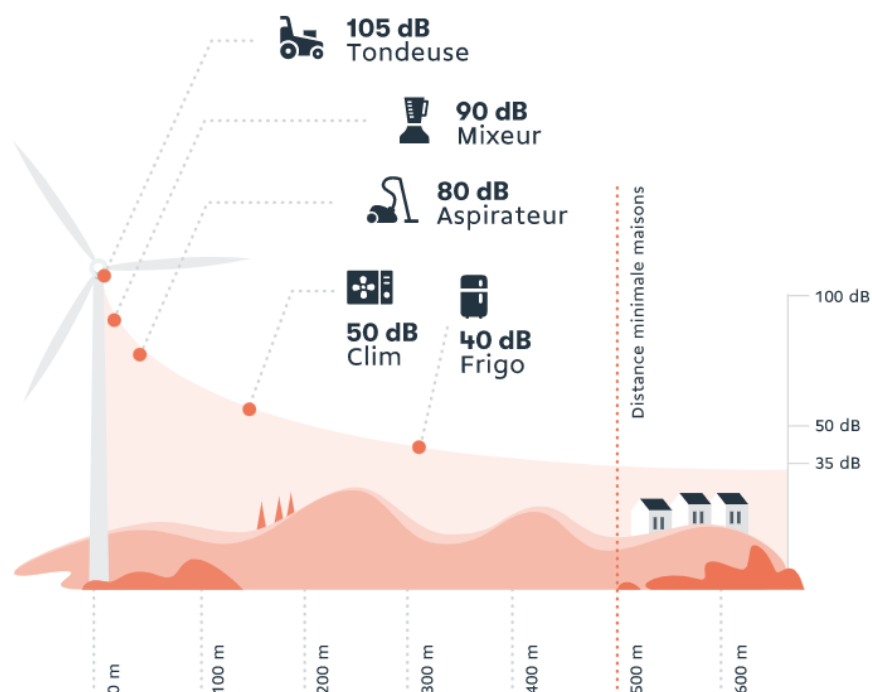
- Analyse du paysage et du patrimoine existant ;
- Réalisation de photomontages au printemps 2023 ;

✕ Acoustique : État initial (Hiver 2022)

- Pose de sonomètres au niveau des habitations proches



La législation en matière d'impact sonore impose que la limite d'émergence autorisée s'applique avec l'impossibilité de dépasser 5dBA le jour et 3dBA la nuit (Article 26 de l'arrêté du 26 août 2011). **A une distance équivalente de 500 mètres, l'impact sonore est généralement inférieur à 35 décibels. Dès lors, cela représente un volume sonore inférieur à une conversation à voix basse.**



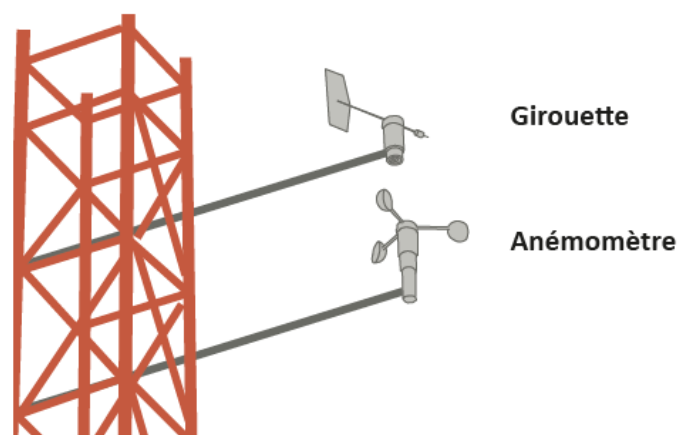


Présentation détaillée de la zone d'implantation et du fonctionnement du mât de mesure implanté sur le site.

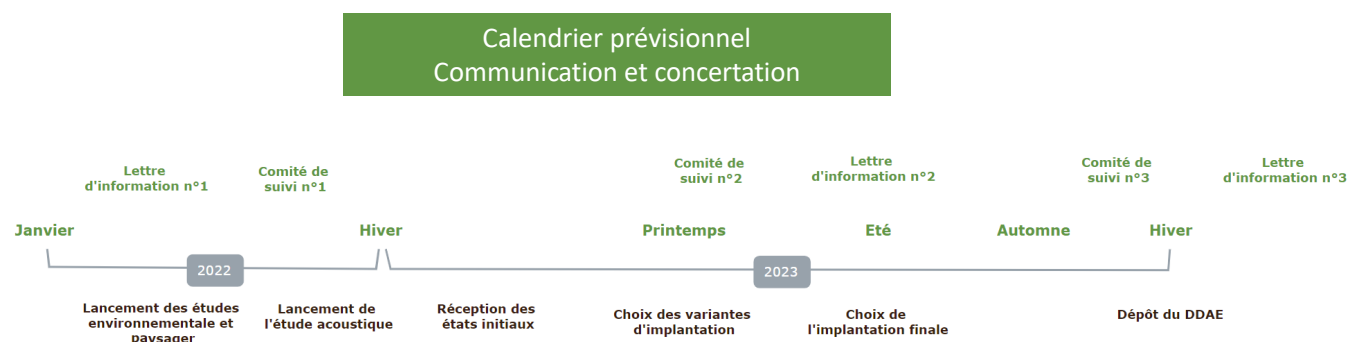
La réunion se poursuit avec le détail des études écologiques et un focus autour de l'étude des chiroptères (chauves-souris), notamment en expliquant la présence de plusieurs capteur à ultrasons sur le mât de mesure qui suit et enregistre en continu l'activité des chauves-souris en altitude.

La réglementation pour la protection des chiroptères est un enjeu majeur du projet éolien qui déterminera l'emplacement des éoliennes, les longueurs des pales et le bridage mis en place.

Ce sujet sera plus longuement abordé lors du second comité de suivi.



6. Calendrier prévisionnel



➤ Prochaines réunions :

- Début 2023 : états initiaux et réflexions sur les possibilités d'implantation
- Été 2023 : présentation de l'implantation retenue et définition des mesures pour le territoire

➤ Choix du nom de parc :

- Parc éolien du Saussay
- Parc éolien de la Pelbouquière
- Parc éolien du Pré Bocage
- Parc éolien du Synclinal Bocain
- ...

La prochaine réunion du comité de suivi aura lieu au printemps 2022 et aura pour objectif de présenter les premiers résultats des études écologiques, acoustiques et paysagères relatives au projet éolien.

La réunion du comité de suivi se termine sur le choix de nom du projet éolien à Dialan-sur-Chaîne, ce choix de nom permettra une meilleure identification du projet éolien pour les habitants lors de nos différents documents de communication : site internet, lettre d'information, etc.

[Nom du projet éolien à valider avant le prochain comité de suivi](#)